

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

POLE PERFORMANCE SYSTEMES D'INFORMATION
SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION

CONSEIL ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 JUILLET 2022

P.V. N° 123
Dossier N° 13

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration su Service d'Incendie et de Secours de Seine et Marne

VU la délibération n° 54 dossier 3.3-2.11 en date du 25 juin 2007 autorisant la cession à titre gracieux de matériels informatiques au seul profit d'associations implantées sur le département de Seine-et-Marne,

VU la demande formulée par courrier en date du 23 novembre 2021 du directeur de l'école élémentaire Paul Mathéry sis 23 Rue Dumoncel à Avon (77210),

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la cession à titre gracieux de trois ordinateurs portables à l'école élémentaire Paul Mathéry,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ D'autoriser la cession, à titre gracieux, de trois ordinateurs portables à l'école élémentaire Paul Mathéry.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU